



Ce que dit
LA LOI

CHEVALET SOL GLISSANT

Les chutes de plain pied, les faux pas, la perte d'équilibre et les glissades sont des risques très fréquents et doivent faire l'objet d'une signalisation et d'une prévention adaptée.



Bon à
SAVOIR

La chute peut se produire à l'occasion d'une glissade sur un sol défectueux.

Les facteurs de glissades sont généralement dues à :

- Un sol glissant en raison de l'humidité ou des produits répandus sur celui-ci (produits de nettoyage, détritrus, produits gras, ...)
- Un sol glissant en raison des conditions climatiques (neige, verglas ou feuilles mortes)
 - Un sol abîmé et / ou défectueux
- Un revêtement de sols décollés ou mal fixés.

 Pour une mise aux normes, Signalétique.biz vous propose :



Réf : W0039



Réf : W0034



**LA PETITE
ASTUCE**

«Avec des chevalets « Sol glissant » et de la chaîne jaune et noire (5m), délimitez vous même votre zone dangereuse.»